

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD137-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	68
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux  
le 22 novembre 2019

**LE 28 novembre 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE L'ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE AU 1ER JANVIER 2020**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

**PRESENTS :**

Mmes GONTHIER, SALINIER, KERGOAT, BELOMBO, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BONNET, MOTTIER, COURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, CIPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, GUILLEMET, VIROL, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

**ABSENTS :**

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, DE PISHOF, CONTIE, FAURE, DATRIER, LEON, RAT, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, LARRE, BREAU, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, BELLEBNA, FRADON, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, TENAILLON, MALLET, TALLET, MATHIEU, RAUZET, REYNET, GRELLETY, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU.

**POUVOIRS :**

M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. AUDI	Pouvoir à	M. AUZOU
Mme CONTIE	Pouvoir à	Mme ROUFFINEAU	M. TENAILLON	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
Mme LEON	Pouvoir à	Mme MAYAUD	Mme RAT	Pouvoir à	M. MOSSION
M. RAUZET	Pouvoir à	M. VIROL	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
M. MATHIEU	Pouvoir à	M. LACOSTE	Mme FAURE	Pouvoir à	M. COURNIL
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme CHABREYROU			
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY			
Mme ROUX	Pouvoir à	M. PROTANO			

**OBJET : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE L'ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** par délibération du 31 mai 2018, le Conseil Communautaire a décidé des tarifs de location de l'espace partagé de la pépinière Cap@cités pour les entreprises hébergées et pour les entreprises extérieures à la pépinière.

**Que** les tarifs sont à revoir en fonction de l'évolution du marché.

**Que** les tarifs de 2018 ont été établis sur la base des tarifs appliqués par la SPL E-TIC qui gérait cet espace.

**Considérant que** les tarifs n'ont pas été révisés depuis le 31 mai 2018.

**Qu'une** étude des tarifs pratiqués par les Pépinières d'Entreprises de Nouvelle Aquitaine et par les Espaces de travail partagés en Dordogne montre que les tarifs pratiqués par Cap@cités sont au-dessus du prix du marché.

**Qu'il** est proposé d'aligner les tarifs pour la location de l'espace de travail partagés pour les entreprises non hébergées, les associations et les particuliers sur les tarifs moyens pratiqués par les espaces de travail partagés de la Dordogne.

**Considérant qu'il** est également proposé d'aligner les tarifs pour la location de l'espace de travail partagés pour les entreprises hébergées et suivies en pépinière sur les tarifs moyens pratiqués par les Pépinières d'Entreprises de Nouvelle Aquitaine

**Que** pour simplifier la facturation et la gestion de cet espace, les tarifs à l'heure et à la semaine sont supprimés.

	<b>Tarifs HT 2018</b>	<b>Proposition tarifs 2020</b>	<b>Commentaires</b>
Location espace de travail partagés entreprises non hébergées, particuliers, associations	3.00 € / heure 10.00 € / ½ journée 18.00 € / jour 80.00 € / semaine 240.00 € / mois	6 € / ½ journée 11.00 € / jour 150.00 € / mois	Alignement sur les tarifs moyens pratiqués par les Espaces de travail partagés en Dordogne
Location espace de travail partagés entreprises hébergées	200.00 € / mois	125.00 € / mois	Alignement sur les tarifs moyens pratiqués par les Pépinières d'Entreprises de Nouvelle Aquitaine

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide des modifications de tarifs tels que décrits précédemment, et de leur mise en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette grille de tarifs.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	1 0 DEC. 2019	Pour extrait conforme	1 0 DEC. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 0 DEC. 2019	Périgueux, le	1 0 DEC. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-DD1372019-DE